SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basacote Tabs 6M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Information supplémentaire : EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 - 01-2119490981-27-0050	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 45
Tétraborate de disodium pentahydrate	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32-XXXX	Repr. 1B; H360FD	<= 0,2

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Méthémoglobinémie

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pour faire régresser une méthémoglobinémie : Administrer du chlorure de toluonium.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Mousse Produit sec Dioxyde de carbone (CO_2) Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Décomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'action de la chaleur.
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Stocker à l'écart d'autres produits.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL
Nitrate d'ammonium :

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 37,6 mg/m^3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 21,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 11,1 mg/m³

PNEC
Nitrate d'ammonium : Eau douce, Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer, Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond, Valeur: 4,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière. Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143) Filtre P1.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Solide - pastilles
Couleur	:	Divers
Odeur	:	Inodore
pH	:	Env. 5 à une concentration de 100 g/l à 20 °C
Point d'éclair	:	Sans rapport
Hydrosolubilité	:	Soluble
Décomposition thermique	:	Env. 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Le produit est susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique.
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Masse volumique apparente	:	Env. 1.150 kg/m³

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant aux acides ou aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50: > 2.000 mg/kg, rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405
Information supplémentaire	:	Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	> 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/ la formation de poussière étant faible).
Toxicité aiguë par voie	:	DL50: > 5.000 mg/kg rat, OCDE Ligne directrice 402

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro	:	Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Tétraborate de disodium pentahydrate :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	lapin, Résultat: Irritation modérée des yeux, Classification: Irritant

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Toxicité pour le poisson	:	CL50: > 100 mg/l, 96 h, Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	CE50: 490 mg/l
	:	CL50: 490 mg/l
Toxicité pour les algues	:	CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Donnée non disponible

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité	:	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Tétraborate de disodium pentahydrate :

Toxicité pour le poisson	:	CL50: 74 mg/l, 96 h, limande
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	CE50: 242 mg/l, 24 h, Daphnia magna
Toxicité pour les algues	:	CE10: 24 mg/l, 96 h, algues vertes

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:
Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation	:	Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Une contamination des eaux souterraines est peu probable.
Répartition entre les compartiments environnementaux	:	donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation	:	Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Il y a de fortes probabilités que le produit ne soit pas nocif pour les organismes aquatiques. Information écologique supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement dans les eaux de surface, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les

étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	**UN 2071**	**UN 2071**	**UN 2071**	**UN 2071**
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	NON SOUMIS	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER ***(UNIQUEMENT EN VRAC ou SANS EMBALLAGE)***	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER EMS : F-H, S-Q	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	NON SOUMIS	Classe : 9 Etiquette : 9 	Classe : 9 Etiquette : 9 	Classe : 9 Label : 9
14.4 Groupe d'emballage	NON SOUMIS	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun		Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné			

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4702-IV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

Cette FDS a été révisée : Section 2 et 3.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.